

MODE D'EMPLOI A CONSERVER

POUR INSCRIRE VOS ENFANTS en CLUB ADOS

Périodes d'inscriptions Eté :
Juillet : du 07 mai au 14 juin 2019
Août : du 07 mai au 12 juillet 2019

Remplir le bulletin d'inscription et l'adresser par courrier à
Maison municipale des familles -Direction Enfance-Loisirs
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
32/34 boulevard Netwiller - 31200 Toulouse

RAPPELS

- ✓ Les enfants inscrits au collège à la rentrée de septembre 2019 peuvent s'inscrire sur un Club Ados uniquement au mois d'août.
- ✓ Les inscriptions peuvent se faire à la ½ journée (après-midi / repas compris) ou à la journée (4 jours minimum par semaine)
- ✓ Les bulletins sont traités par ordre chronologique d'arrivée et en fonction des places disponibles.
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit complet et réactualisé. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites feront l'objet d'une réponse personnalisée.
- ✓ Le paiement doit être effectué dans la semaine qui suit la réception de la facture.
- ✓ Les inscriptions (envoi du bulletin) non annulées dans les délais sont facturées.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone, santé ...)**

ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse
(Conseil Municipal du 15 juin 2018)

- ✓ Les demandes d'annulations d'inscriptions (intégralité de la période ou semaine au minimum pour les vacances scolaires) doivent être signifiées **par écrit 14 jours** avant le début de la période (*cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi*) soit par courrier, soit par mail à l'adresse : **annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr**

Toute inscription de dernière minute, hors délai réglementaire d'annulation, ne pourra faire l'objet d'un remboursement.
- ✓ Absence égale ou supérieure à 3 jours consécutifs en période de vacances ou à 2 mercredis consécutifs en période scolaire, sur production d'un certificat médical dans les 14 jours suivant le premier jour d'absence de l'enfant (le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 3^{ème} jour ou du 2^{ème} mercredi d'absence)

Demandes d'annulation et de remboursements téléchargeables sur le site « www.toulouse.fr » à adresser pour les :

Club Ados	
Par courrier	Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Par mail	annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr
Sur le lieu d'inscription	Maison municipale des familles Ouvert de 8h30 à 17h (19h le mardi) - Fermé le Jeudi

Pour tout autre motif, veuillez contacter le lieu d'inscription au 05 61 22 23 68 (fermé le jeudi) ou par mail : **Accueil.Enfance@mairie-toulouse.fr**